

Compte rendu de la séance du 25 août 2011
du Conseil Municipal d'Ercé en Lamée

Présents : MM DERVAL Patrick, BERTHIAUX Gwénaél, MARTIN Rémy, ÉON Christophe, PELHATRE Marie-Françoise, BARRANGER Chantal, HARDAT Bénédicte formant la majorité des membres en exercice.
Absente excusée : BERTIN Isabelle, LE MÉE Philippe, BARBIER Laurent, FALAISE Claude, PERRAULT Cathy

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le passage de l'emprunt auprès de Dexia Crédit Local d'un taux variable à un taux fixe. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour.

Tarifs Restauration Scolaire 2011-2012

Considérant qu'il est judicieux d'attendre de voir si la prestation de la nouvelle société de restauration est satisfaisante et considérant que le prix du repas proposé par le nouveau prestataire est moins élevé que celui de l'ancien prestataire, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour 2011-2012. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir pour 2011-2012 les tarifs de 2010-2011 à savoir 3,14€ le repas enfant et 5,33€ le repas adulte. Ces tarifs seront applicables à compter du 5 septembre 2011.

Tarifs transport scolaire 2011-2012

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant qu'une garderie payante est en place et qu'il est impossible de prendre tous les enfants empruntant les cars scolaires dès la fin des cours, décide de fixer la participation financière aux frais de transport scolaire à 92€ par enfant pour l'année scolaire 2011-2012 (90€ de frais de transport scolaire et 2€ de frais de garderie occasionnés par l'arrivée précoce et le départ tardif du car scolaire). Les enfants pourront bénéficier du service de garderie au delà des horaires des cars aux conditions fixées dans la délibération du 19 septembre 2005.

Tarifs Garderie Périscolaire 2011-2012

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les tarifs suivants de la garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2011: de 7h à 7h15 : 0,86€ le ¼ d'heure; de 7h16 à 8h45 et de 16h30 à 18h30 : 0,86€ la ½ heure; au delà de 18h30 : 0,86€ les 5 minutes.

Vente d'anciens lampadaires

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de vendre les anciens lampadaires conservés au service technique au prix de 15€ l'unité et autorise le Maire à vendre lesdits lampadaires aux personnes intéressées.

Interdiction aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes de stationner et de circuler dans les lotissements et l'allée des chênes sauf livraison.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant que la sécurité des usagers et en particulier celle des enfants n'est pas assurée en cas de traversée des lotissements par des poids lourds de plus de 3,5 tonnes et considérant qu'il est nécessaire de préserver la voirie communale, décide d'interdire aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes la circulation et le stationnement dans les lotissements situés sur la commune ainsi que dans l'allée des chênes, sauf pour livraison. Des panneaux d'interdiction aux poids lourds de plus de 3,5 tonnes seront placés aux endroits suivants:

Lotissement des Ajoncs d'Or : un panneau dans l'impasse des Sorbiers et un dans l'impasse des Marguerites

Lotissement des Charmilles : un panneau à l'entrée de la rue des Rhododendrons et un à l'entrée de l'allée des Chênes

Lotissement des Fontaines : un panneau à chaque entrée de la rue des Roseaux

Lotissement du Bas des Noës: un panneau à l'entrée de l'allée des Genêts

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2010

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité n'émet pas d'observation sur le rapport proposé par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil sur le service d'eau potable pour l'année 2010.

Déclaration d'Intention d'Aliéner des parcelles AB 466, AB 532 et AB 555

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la DIA des parcelles cadastrées AB 466, AB 532 et AB 555 situées rue du Muguet. Il l'invite à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain. Après délibération, le

Conseil Municipal, à l'unanimité renonce à faire valoir son droit de préemption urbain.

Déclaration d'Intention d'Aliéner de la parcelle K 1021

Le Maire soumet au Conseil Municipal la DIA de la parcelle cadastrée K1021 située "26 rue des Ajoncs d'Or". Il l'invite à se prononcer sur son droit d'option de préemption urbain. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité renonce à faire valoir son droit de préemption urbain.

Projet de liaison piétonne et cyclable entre le terrain des sports et la Croix de la Nation

Afin de sécuriser la circulation des piétons et des cyclistes qui se promènent le long de la RD 57 reliant les Epinettes au bourg, mais aussi les enfants qui pourraient se rendre des Epinettes au Bourg ainsi qu'au futur complexe sportif dont l'emplacement est prévu à proximité du terrain des sports, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de créer une piste réservée aux piétons et cyclistes d'environ 700 mètres dans le prolongement de la Voie Verte. Ce projet nécessite l'acquisition d'une largeur de 6 mètres le long de la RD57, sur les terrains privés cadastrés ZW 20, 18 et 12. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le projet et autorise le Maire à négocier l'acquisition desdits terrains auprès de leurs propriétaires.

Charte de limitation de l'usage des produits phytosanitaires

Considérant que l'usage des désherbants et herbicides peut entraîner des risques sanitaires pour le personnel qui les répand mais peut aussi contaminer les sols, les réseaux hydrographiques, les jardins, les vergers, les cours d'école et leur environnement immédiat causant ainsi de graves pollutions de l'eau, de l'air et des sols, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires par le personnel communal pour l'entretien des espaces publics de la commune (réduction des surfaces désherbées, diminution des doses, développement des techniques alternatives et sensibilisation de la population), incite les citoyens de la commune, les agriculteurs et les jardiniers à préférer les techniques alternatives pour le désherbage et autorise Monsieur le Maire à signer la Charte Régionale d'Entretien des Espaces Communaux.

Rapport d'activités de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon - année 2010.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet pas d'observation sur le rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes de Moyenne Vilaine et Semnon pour l'année 2010.

Renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole

Considérant qu'une ligne de trésorerie permet de pallier aux manques de trésorerie lorsque les subventions et dotations sont versées avec du retard, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie de 200000€ arrivant à son terme le 6 septembre 2011. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler ce crédit de trésorerie de 200 000€ pour un an et retient la proposition du Crédit Agricole au taux variable de 1,59% au 1er juillet 2011 indexé sur Euribor 3 Mois majoré de 0,70% soit 2,29%.

Prêt de 300 000€ auprès de Dexia Crédit Local : proposition de passage d'un taux variable à un taux fixe.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 29 juin 2009 le Conseil Municipal a contracté un emprunt de 300000€ auprès de Dexia Crédit Local. Les taux d'intérêts augmentent depuis quelques mois et risquent d'augmenter encore dans les mois à venir. Après avis de Monsieur le Trésorier Payeur, il s'avère sage de remplacer le taux variable par un taux fixe avant que les taux ne subissent une trop grande inflation. Considérant que la commune a d'ores et déjà effectué une réelle économie de janvier 2010 à octobre 2011 et que le taux fixe proposé à 4,10% est inférieur au meilleur taux fixe proposé en 2009 par un autre organisme de crédit à savoir 4,84%, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de passer d'un taux variable au taux fixe de 4,10% jusqu'à la fin de la durée du prêt de 300 000€ contracté auprès de Dexia Crédit Local, soit pour un capital restant dû de 264 734,27€ (52 échéances).

Questions diverses

- Présentation du plan de rénovation des façades du centre bourg.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le rayon presse de l'épicerie a fermé depuis le 15 août 2011 et propose de faire un courrier au SAAD afin de comprendre les raisons de cette fermeture alors que le chiffre d'affaire annuel du coin presse était satisfaisant.
- Monsieur le Maire expose les possibilités d'échanges parcellaires entre agriculteurs dans une logique de protection de la voirie et de l'environnement. La Chambre Régionale d'Agriculture propose des aides pour encourager ces échanges.
- Prochaine commission de sécurité et d'accessibilité : le 6 septembre 2011 à Redon (dossier du préau de l'ASLH)
- Prochain Conseil Municipal : lundi 26 septembre 2011.
- Il est rappelé qu'il est défendu à toutes personnes de porter ou d'allumer du feu sur les terrains boisés, plantations, reboisement et landes et jusqu'à une distance de 200 m de ces lieux.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h40.